



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 99722

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'aide médicale d'État (AME). Lors des débats parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2011, le Gouvernement et la majorité parlementaire ont tenu à instituer un forfait de trente euros pour l'accès des étrangers à l'AME, et ce malgré l'opposition des autres groupes politiques et des associations concernées. L'argument invoqué était la multiplication des abus et des fraudes, qui aurait fait dérapier le coût de l'AME. Or un rapport de l'IGAS rendu public en décembre 2010 établit qu'il n'y a pas de lien entre l'évolution des dépenses et la question des fraudes, qu'il n'y a pas de croissance massive du nombre de bénéficiaires, et que l'augmentation des dépenses est liée pour beaucoup à une meilleure facturation des hôpitaux. Le rapport souligne également que les gains réalisés grâce à ce forfait risquent d'être largement annulés par les dépenses qu'il va induire. En effet, les malades concernés sont bien souvent dans une situation de très grande précarité. Beaucoup reculeront devant le prix du forfait et n'iront donc pas consulter le généraliste, mais devront au bout du compte se rendre à l'hôpital ou aux urgences à un stade avancé de la maladie, ce qui coûtera beaucoup plus cher à l'État. La création de ce forfait n'est donc fondé ni du point de vue économique, ni du point de vue sanitaire. Il lui demande donc, vu les éléments apportés par le rapport de l'IGAS, si le Gouvernement proposera au Parlement la suppression du forfait AME.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99722

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1161

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)